

GUIDE D'AIDE A L'ELABORATION D'UN PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

*Le PPRE est un **plan coordonné d'actions** conçu pour **répondre aux besoins d'un élève** lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Il est fondé sur une **aide pédagogique d'équipe** qui implique l'élève et associe sa famille. **L'adhésion et la participation de l'enfant et de sa famille** sont déterminantes pour la réussite du programme.*

Bilan de compétences de l'élève

◆ Résultats des évaluations, du livret scolaire

Joindre les documents de synthèse précisant les résultats de l'élève émanant des évaluations (locale, départementale, nationale, autres évaluations proposées par l'enseignant)

◆ Compétences maîtrisées par l'élève – point(s) d'appui

Définir les compétences maîtrisées par l'élève, mises en évidence par les évaluations. Valoriser toutes les réussites de l'élève.

Nature du PPRE

PPRE « remédiation » :

concerne les élèves qui ont été repérés en difficulté au courant de l'année scolaire.

PPRE « accompagnement », passage au niveau supérieur ou maintien exceptionnel (cf. circulaire de rentrée juin 2015) :

concerne les élèves fragiles dont le passage au niveau supérieur peut poser problème.

Cet accompagnement est destiné à empêcher le maintien. Il est mis en route dès la rentrée.

Elaboration du Programme Personnalisé

◆ Objectif prioritaire à atteindre

1. Préciser le domaine de travail : français et/ou mathématiques, les compétences du socle commun et du programme de l'éducation morale et civique (compétences et outils pour organiser son travail, développement de la personne et du citoyen)
2. Définir l'objectif en rapport avec les grands champs de compétences. Cet objectif constitue le but du PPRE

Exemple :

Permettre à l'élève de progresser dans la compréhension d'un texte.

◆ **Compétences intermédiaires**

Définir les compétences intermédiaires, facilement évaluables, que l'élève doit acquérir progressivement pour construire l'apprentissage visé.

Programmer les compétences avec un ordre de priorité au regard de l'objectif.

Exemple :

Lire seul et appliquer des consignes (procédure à reprendre) ;

Répondre à des questions concernant un texte entendu, lu par le maître (stratégie à construire);

Lire à haute voix un texte court, en restituant la courbe mélodique de la phrase (anticipation à développer).

◆ **Les évaluations intermédiaires**

Définir la fréquence des évaluations sur la période retenue. Cette fréquence induira l'élaboration de fiches périodiques (cf. § évaluation fiche périodique)

Elaborer le calendrier.

Définir les outils d'évaluation.

Communiquer régulièrement aux familles un bilan des acquis

◆ **Durée du PPRE**

Fixer un échéancier de travail.

Estimer la durée.

Nota : on peut envisager que la durée d'un PPRE s'échelonne sur la longueur d'une année scolaire.

◆ **Autres dispositifs d'aide**

Recenser les acteurs à mobiliser : enseignant de la classe, équipe de cycle, membres du RASED, partenaires extérieurs...

Fixer les actions envisagées pour chacun des différents acteurs et les modalités de travail :

Actions en classe : actions particulières mises en place par le maître pour accompagner la difficulté (prévention, différenciation, étayage, remédiation, aide méthodologique, tutorat, groupe de besoin, intervention du maître+, APC....)

Actions au niveau du cycle : analyse des difficultés : conseils de cycle, décroisement, groupes de besoins au niveau du cycle, intervention du maître+, stages de remise à niveau...

Aides complémentaires du Rased : qui ? quand ? pourquoi ? : rééducation, aide pédagogique, suivi psychologique ;

Actions des partenaires : PRE, accompagnement éducatif, NAP, suivi orthophonique...

Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions.